

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)
Société anonyme au capital social de 1 771 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(Société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)
(Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux prescriptions légales, afin de vous soumettre les comptes de la société UTI GROUP. ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	4
1.1 PRESENTATION DU GROUPE.....	4
1.1.1 <i>Organigramme du Groupe.....</i>	<i>4</i>
2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	6
2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	6
2.1.1 <i>Situation de l'actionnariat.....</i>	<i>6</i>
2.1.1.1 Capital social	6
2.1.1.2 Capital potentiel	8
2.1.2 <i>Situation sociale.....</i>	<i>10</i>
2.1.3 <i>Activité de la Société UTI GROUP.....</i>	<i>11</i>
2.2 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DES SOCIETES FILIALES.....	11
2.2.1 <i>Situation et activité du Groupe.....</i>	<i>11</i>
2.2.2 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Est.....</i>	<i>17</i>
2.2.3 <i>S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.....</i>	<i>17</i>
2.2.4 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes.....</i>	<i>18</i>
3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES.....	18
3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES :	18
3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE.....	19
3.2.1 <i>Présentation des comptes sociaux :</i>	<i>19</i>
3.2.2 <i>Analyse des Résultats.....</i>	<i>20</i>
3.2.3 <i>Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :</i>	<i>21</i>
3.3 RESULTATS DU GROUPE.....	22
3.3.1 <i>Présentation et analyse sommaire des comptes :</i>	<i>22</i>
3.3.2 <i>Résultats</i>	<i>23</i>
4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	25
4.1 DE LA SOCIETE.....	25
4.2 DU GROUPE.....	25
5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR	25
6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	25
7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT	25
8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	26
9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS	27
10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	27
10.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE	27
10.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....	28
10.3 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES	28
10.4 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	28
11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES	30
AUCUNE	30
12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	30
13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	31

14.	SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER.....	31
15.	PARTICIPATIONS CROISEES	33
16.	ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (RAPPORT SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ARTICLE L225-184 DU CODE DE COMMERCE).....	33
17.	OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L.225-209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)	35
18	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES	36
19.	DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR L'USAGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PREVU A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE).....	37
20.	RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE.....	37
21.	CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE... 38	
21.1	RISQUE DE NON-PAIEMENT	38
21.2	RISQUE DE CHANGE	38
21.3	RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT	38
21.4	CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX	38
21.5	DEPART DE MANAGERS	38
21.6	DEPART DE MANAGERS-CLEFS.....	38
21.7	RISQUE TECHNOLOGIQUE	39
21.8	RISQUE LIE A LA CROISSANCE	39
21.9	CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE.....	39
21.10	ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES	39
21.11	RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE	40
21.12	RISQUE ACTIONS	40
21.13	ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES.....	40
21.14	RISQUE FISCAL.....	41
21.15	SUBVENTION	41
21.16	LITIGES	41
21.17	INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE	41
22	DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	42
22.1	LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	42
22.2	RESSOURCES ET SERVICES AFFECTES AU CONTROLE INTERNE ET A LA GESTION DES RISQUES	42
22.3	ACTIVITES DE CONTROLE / EVALUATION DU CONTROLE INTERNE	43
22.4	PROCEDURES RELATIVES A ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	45
22.5	PREVENTION DE LA FRAUDE	45
22.6	CERTIFICATION ISO 9001 : 2015	45
22.7	PISTES D'AMELIORATION.....	46
23	COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE.....	46
25.	CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES ».....	47
	ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	49
	ANNEXE 2 : RAPPORT TRANSPARENCE RSE 2017	50

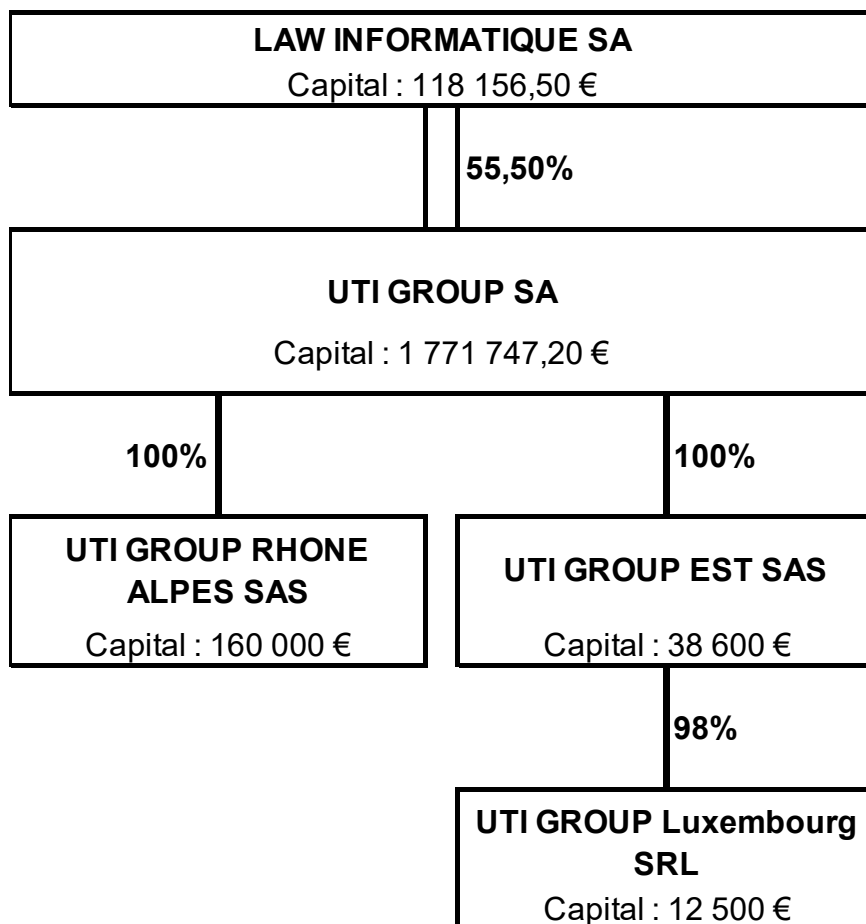
1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

La société UTI GROUP. est une société de services informatiques spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies (internet, intranet) au sein des systèmes d'information des entreprises, pour une clientèle de grands comptes exclusivement. La société UTI GROUP. exerce également une activité d'éditeur de progiciels.

1.1 Présentation du Groupe

1.1.1 Organigramme du Groupe

Sociétés composant le Groupe :



Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec une implantation au Luxembourg.

Depuis le 20 décembre 2010, la société LAW INFORMATIQUE est devenue la société holding animatrice du Groupe et détient au jour du présent rapport une participation directe à hauteur de 55,50% dans le capital de la société UTI GROUP.

Le groupe se compose des sociétés suivantes :

LAW INFORMATIQUE

Société animatrice mère du Groupe
Société anonyme au capital social de 118 156,50 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
392 091 773 RCS Nanterre

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.),**

Société anonyme au capital social de 1 771 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (
UTIGROUP. Est)

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 600 euros,
dont le siège social est sis 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM – France,
immatriculée sous le numéro 385 096 615,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre du Groupe à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par suite d'acquisitions intervenues en 2002 puis en 2016, la société UTIGROUP. EST se trouve être détenue au 31/12/2017 à 100 % par UTI GROUP..

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L.
(UTIGROUP. LUXEMBOURG)**

Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros,
dont le siège social est sis 1 rue Isaac Newton L2242 Luxembourg,
immatriculée sous le numéro «Section B 65 635»,
inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP. Rhône-Alpes),

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros,
dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes"
92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France,
immatriculée sous le numéro 380 667 774,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP. aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

UTI GROUP a acquis durant 2016 le solde du capital de cette société lui conférant ainsi 100 % d'UTIGROUP. Rhône-Alpes au 31/12/2017.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999.

2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Situation et activité de la Société

2.1.1 Situation de l'actionnariat

2.1.1.1 Capital social

a) *Composition*

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 1 771 747,20 euros, divisé en 8 858 736 actions de 0,20 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

b) *Franchissements de seuils statutaires*

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

c) *Droit de vote*

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Cette clause statutaire est conforme aux dispositions de l'article L.225-123 al 3 du code de commerce instituant des droits de vote double de droit dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

d) Cotation

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentant 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1^{er} janvier 2008 EURONEXT PARIS (ISIN FR0000074197).

Le transfert sur EURONEXT PARIS s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

La société UTI GROUP. a également transféré sur EURONEXT PARIS les 875 350 obligations convertibles émises en juillet 2000 (ISIN : FR0000181067).

e) Actionnariat

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 décembre 2017				Au 31 décembre 2016				Au 31 décembre 2015			
	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de Droits de vote	% capital	% droits de vote
Christian AUMARD	82 768	83 768	0,9%	0,6%	1 000	2 000	0,0%	0,0%	1 000	2 000	0,0%	0,0%
LAW INFORMATIQUE	4 919 745	9 626 814	55,5%	70,7%	4 919 745	9 626 814	56,8%	71,4%	4 707 069	9 414 138	54,4%	72,6%
Autres nominatifs	162 469	264 314	1,8%	1,9%	557 380	725 850	6,4%	5,4%	182 190	353 380	2,1%	2,7%
Public	3 648 081	3 648 081	41,2%	26,8%	3 132 666	3 132 666	36,2%	23,2%	3 193 962	3 193 962	36,9%	24,6%
Auto détention	45 673	0	0,5%	0,0%	47 945	0	0,6%	0,0%	574 515	0	6,6%	0,0%
Total	8 858 736	13 622 977	100,0%	100,0%	8 658 736	13 487 330	100,0%	100,0%	8 658 736	12 963 480	100,0%	100,0%

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2017 :

- les actionnaires fondateurs ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 55,50 % du capital et 70,7 % des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2017 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

2.1.1.2 Capital potentiel

Options de souscription d'actions réservées aux salariés

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 16 du présent rapport.

Conversion des obligations convertibles UTI GROUP. 0,1 % 2020 (ex 3 % 2000-2005)

En vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2000, et notamment dans sa douzième résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 juillet 2000, de procéder à l'émission de 875 350 obligations UTI GROUP. 3 % 2000-2005 convertibles en actions pour un montant nominal de 18 644 955 euros.

La société UTI GROUP. a procédé le 24 janvier 2001 au transfert sur EURONEXT PARIS des 875 350 obligations convertibles émises le 12 juillet 2000 (code ISIN FR0000181067).

Le contrat d'émission d'obligations convertibles UTI GROUP. 3% 2000-2005 (devenu UTI GROUP. 0,1 % 2020) a été profondément modifié par l'assemblée générale des obligataires du 28 avril 2003, modifications qui ont été entérinées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 et qui portent principalement sur:

1° - La modification de la durée de l'emprunt obligataire initialement fixée à 4 ans et 160 jours dans le contrat d'émission a été portée à 19 ans et 160 jours. La date d'échéance du contrat est ainsi fixée au 1^{er} janvier 2020 pour un amortissement en totalité.

2° - La réduction du taux nominal des intérêts annuels de 3 % prévu dans le contrat d'émission lequel a été ramené au taux de 0,10 % l'an soit 0,0213 euro par obligation, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.

3° - La suppression du paiement du coupon payable le 1er janvier 2003 correspondant aux intérêts dus au titre de l'année 2002.

4° - La suppression de la prime d'amortissement normal à l'échéance de 3,14 euros ; l'amortissement normal à l'échéance s'effectuera par remboursement à la valeur nominale des obligations, soit la somme de 21,30 euros.

5° - Le versement d'une soulte en numéraire de DEUX EURO ET CINQUANTE CENTS (2,5 euro) par la société UTI GROUP aux obligataires pour chaque conversion d'UNE obligation.

6° - Le remplacement du ratio de conversion des obligations fixé dans le contrat d'émission à UNE action nouvelle d'UTIGROUP de 0,20 euro de nominal pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal par un nouveau ratio de conversion, différencié selon les deux périodes de conversion suivantes, soit :
pour toute conversion d'obligation intervenant jusqu'au 31 mars 2008 inclus:

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal et QUATRE bons de souscription d'action.

pour toute conversion d'obligation intervenant dans la période comprise entre le 1er avril 2008 et la date d'échéance de l'emprunt obligataire, soit le 1er janvier 2020 :

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal plus une soulte de 2,5€.

L'historique des opérations sur les obligations convertibles jusqu'au 31 décembre 2017 est le suivant :

	nombre d'OC existante	conversion OC	annulation OC	OC rachats
2000	875 350			
2001	676 584		198 766	
2002	644 724		31 860	
2003	43 001	437 051	164 672	
2004	42 036	965		
2005	40 653	1 383		
2006	34 646	6 007		
2007	31 670	2 976		
2008	21 204	4 994	5 472	
05/02/2009	21 204			600
06/02/2009	21 204			900
08/03/2009	19 704		1 500	-1 500
27/05/2009	19 704			250
22/06/2009	19 454		250	-250
22/10/2009	19 454			40
22/12/2009	19 414		40	-40
24/01/2011	19 414			5
23/07/2012	19 414			1 000
26/09/2012	18 414		1 000	-1 000
02/10/2012	18 414			80
21/03/2013	18 414			3 930
31/03/2013	14 414		4 000	-4 000
10/05/2013	14 414			31
14/03/2014	14 414			140
22/04/2014	14 414			120
30/06/2014	14 108		306	-306
03/12/2014	14 108			80
04/12/2014	14 108			60
27/11/2015	14 108			250
31/12/2017	14 108	453 376	407 866	390

L'augmentation de capital potentielle découlant de la conversion des 14 108 obligations convertibles encore en circulation au 31 décembre 2017, s'élève donc jusqu'au 1^{er} janvier 2020 date d'échéance de l'emprunt obligataire, à 2 822 euros de nominal.

Depuis le début de l'exercice 2017, aucune conversion n'a été réalisée, ni acquisition d'Obligations Convertibles.

2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs d' UTI GROUP. se décomposent au 31/12/2017 de la façon suivante :

AGE MOYEN :		<30 ANS	de 30 à 40 ANS	>40 ANS	TOTAL	Age moyen
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	3	6	9	18	43
	Commerciaux	0	2	9	11	45
	Ingénieurs	6	52	123	181	46
	Total	9	60	141	210	46
UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	2	0	3	5	46
	Commerciaux	0	1	0	1	40
	Ingénieurs	8	12	9	29	37
	Total	10	13	12	35	38
UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	2	0	0	2	28
	Commerciaux	0	1	0	1	40
	Ingénieurs	13	7	8	28	34
	Total	15	8	8	31	34

TOTAL GROUPE		34	81	161	276	43
		12%	29%	58%	100%	

ANCIENNETE		<5 ANS	de 5 à 10 ANS	>10 ANS	TOTAL	Ancienneté moyenne (en année)
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	6	4	8	18	10
	Commerciaux	8	2	1	11	4
	Ingénieurs	97	36	48	181	7
	Total	111	42	57	210	7

UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	4		1	5	4
	Commerciaux	1			1	3
	Ingénieurs	25	1	3	29	3
	Total	30	1	4	35	3

UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	1	1		2	3
	Commerciaux		1		1	10
	Ingénieurs	22	5	1	28	3
	Total	23	7	1	31	4

TOTAL GROUPE		164	50	62	276	6
		59%	18%	22%	100%	

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'élève à 276 personnes à fin 2017 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante:

Effectif du groupe UTI GROUP	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dirigeants & Administratifs	25	15	15
Commerciaux	13	13	14
Ingénieurs & techniciens	238	217	226
TOTAL salariés	276	245	255

Sous traitants	67	78	84
Total OPERATIONNELS	305	295	310

L'exercice 2017 fait apparaître une augmentation des effectifs à 276 au 31/12/2017 contre 245 au 31/12/2016, soit +12,6 % .

Par ailleurs le groupe a employé 67 personnes en sous-traitance au 31 décembre 2017 contre 78 personnes l'année précédente, soit une diminution de 14,10 %.

Ainsi, les effectifs opérationnels progressent de 3,39 %.

2.1.3 *Activité de la Société UTI GROUP.*

UTIgroup est à la fois une société de services informatiques de proximité et un éditeur de progiciel depuis un quart de siècle.

- Avec ses prestations d'assistance technique ou fonctionnelle, d'assistance en maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTIgroup propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTIgroup a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (**Optima edi-one, nett400**)

UTIgroup est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

2.2.1 *Situation et activité du Groupe*

Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans l'assistance technique ou fonctionnelle ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2014 à 2017, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

	2017	2016	2015
Assistance technique	94%	91%	88%
Intégration de systèmes	1%	8%	10%
Editeur / Distribution de Progiciel	4%	2%	2%

Positionnement du Groupe:

UTI GROUP est une société spécialisée en assistance technique ou fonctionnelle de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique:

- Assistance technique ;
- Forfaits ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en terme de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments en 2017 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer:

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;
- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères: leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire a minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est à 56 jours en 12/2017 contre 55 jours en 12/2016.

De part son activité, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

Stratégie du Groupe:

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraciner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2017 a confirmé le renforcement de plus en plus significatif de ses activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

En octobre 2017, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ pour une année,.

La certification du groupe est désormais ISO 9001 : 2015, pour l'assistance technique.

En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

La concurrence et le positionnement du Groupe

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes SSII généralistes (telles CAP GEMINI, CGI, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL, SODIFRANCE.

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que

ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une SSII une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maîtrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est très largement réparti: sur 130 établissements clients actifs recensés dans l'année 2017, les dix premiers représentent 56 % de l'activité et les vingt premiers totalisent 71 % de l'activité.

Les dix premiers clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se déclinent comme suit:

Client	Ordre 2017	Ordre 2016	Agrément
BNP PARIBAS	1	1	OUI
CREDIT MUTUEL	2	3	OUI
HSBC	3	5	OUI
SOCIETE GENERALE	4	2	OUI
MALAKOFF MEDERIC	5	4	OUI
MGEN Technologies	6	7	OUI
BPCE	7	6	OUI
AXA	8	113	OUI
FNAC	9	30	OUI
ELECTROLUX France SAS	10	19	OUI

Concentration sur les principaux clients

	2017	2016	2015
Total Siret	130	184	205
10 premiers groupes clients	56%	60%	59%
20 premiers groupes clients	71%	73%	73%

LES EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit:

Effectif moyen groupe	2017	2016	2015
Direction Générale Administration	19	14	16
Commerciaux	13	15	14
Ingénieurs/Techniciens	236	225	237
<u>Total</u>	<u>268</u>	<u>254</u>	<u>267</u>

Gestion des ressources humaines et politique d'embauche

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

Formation professionnelle

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs compte tenu de stabilisation tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les SSII.

Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

2.2.2 S'agissant d'UTIGROUP. Est

- Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 31 personnes au 31/12/2017 qui se décompose de la manière suivante:

Effectif au 31/12/2017	UTIGROUP. EST
Dirigeants & Administratifs	2
Commerciaux	1
Ingénieurs-Techniciens	28
TOTAL	31

UTIGROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissance.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTIGROUP. Est se décompose de la manière suivante:

UTI GROUP EST	Age			Ancienneté		
	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Effectif au 31/12/2017						
Dirigeants & Administratifs	2	0	0	1	1	0
Commerciaux		1	0	0	1	0
Ingénieurs	13	7	8	22	5	1
Effectif Total	15	8	8	23	7	1

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL.

2.2.3 S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

- Situation et activité de la Société

La Société n'a plus de personnel depuis 31/12/2007.

2.2.4 S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes

- Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 35 personnes au 31/12/2017 qui se décompose de la manière suivante :

Effectif au 31/12/2017	UTIGROUP. RHONE ALPES
Dirigeants & Administratifs	5
Commerciaux	1
Ingénieurs-Techniciens	29
TOTAL	35

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs d'UTIGROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

UTIGROUP. RHONE ALPES	Age			Ancienneté		
Effectif au 31/12/2017	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Dirigeants & Administratifs	2	0	3	4	0	1
Commerciaux	0	1	0	1	0	0
Ingénieurs	8	12	9	25	1	3
Effectif Total	10	13	12	30	1	4

Ses compétences techniques sont principalement les serveurs ES9000, AS400 et les nouvelles technologies.

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône Alpes. Son activité produit est devenue totalement marginale.

3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2017.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2017.

3.2 Résultats de la Société

3.2.1 Présentation des comptes sociaux :

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2017 il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

EN EUROS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	1 771 747	1 731 747	1 731 747
Total bilan	16 593 323	16 087 555	16 169 249
Total capitaux propres	7 048 963	5 878 069	5 151 406
Actif immobilisé	13 708 863	13 677 723	13 924 181
Chiffre d'affaires net	23 877 430	24 355 666	24 363 089
Produits d'exploitation	24 077 702	24 545 750	24 410 241
Charges d'exploitation	24 626 789	23 821 840	24 174 445
Résultat d'exploitation	-549 087	723 910	235 796
Produits financiers	387 799	365 608	326 644
Charges financières	86 561	90 782	189 022
Résultat financier	301 238	274 826	137 622
Résultat courant av impôt	-247 849	998 736	373 418
Produits exceptionnels	1 181 632	882 742	976 898
Charges exceptionnelles	32 509	699 037	978 446
Résultat exceptionnel	1 149 123	183 705	-1 548
Participation des salariés	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-161 620	455 778	5 956
Résultat de l'exercice	1 062 895	726 663	365 914

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

3.2.2 Analyse des Résultats

En million d'Euro	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	23,88	24,36	24,36
Résultat net	1,06	0,73	0,37
Dettes financières	2,87	2,85	2,88

Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il ressort que :

- l'activité d'UTI GROUP. en 2017 est stable par rapport à 2016,
- la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2017 comptabilisant l'ouverture de 8 comptes commerciaux,
- le résultat d'exploitation s'élève à -549 K€ contre un résultat d'exploitation de 724 K€ sur l'exercice précédent,
- le résultat financier de l'exercice s'élève à 301 K€ contre 275 K€ en 2016.
- le résultat courant avant impôts s'établit à -248 K€ en 2017 contre 999 K€ en 2016,
- le résultat net se traduit par un bénéfice de 1063 K€ en 2017 contre 727 K€ en 2016.
- A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.

Les chiffres d'affaires trimestriels 2017 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2016 ont été publiés via InPublic | GlobeNewswire Europe sur le circuit transparence ainsi que sur le site internet d'UTI GROUP en 2017.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
	En millions euros	En millions euros
1 - Société UTI Group		
Premier trimestre	6,11	6,11
Deuxième trimestre	5,74	6,45
Troisième trimestre	5,45	5,66
Quatrième trimestre	6,39	6,01
Total	23,69	24,23
2 – Consolidé		
Premier trimestre	7,38	7,31
Deuxième trimestre	6,93	7,66
Troisième trimestre	6,60	6,66
Quatrième trimestre	7,55	7,07
Total	28,46	28,70

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est stable en 2017 par rapport à 2016 (-0,84 %).

L'exercice 2017 d'UTI GROUP. se traduit par une amélioration du compte d'exploitation. Les principaux agrégats sont les suivants :

	2 017	2 016	2 015
Production	23 877 430	24 355 666	24 363 089
Consommation	-8 975 074	-10 363 307	-9 933 626
Valeur ajoutée	14 902 356	13 992 359	14 429 463
Impot et taxes	-521 496	-466 620	-563 857
Charges personnel	-14 637 891	-12 867 653	-13 406 070
EBE	-257 031	658 086	459 536

3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

- RENOUELEMENT ET MISE A JOUR DE LA CERTIFICATION AFAQ ISO 9001 : 2015

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En décembre 2016, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ, et le passage à la nouvelle norme en vigueur validé. La certification est désormais ISO 9001 : 2015.

En octobre 2017, à la suite de l'audit annuel, la certification a été reconduite.

- AFFAIRE MANSIT ET GFI MONETIC

Consécutivement à la reprise du fonds de commerce de la société EAC CORPORATION intervenue le 20 juin 2007, UTI GROUP a dû faire face à la démission concomitante d'un nombre conséquent de salariés repris.

Connaissance prise des faits à l'origine de ces départs massifs qui lui ont causés un préjudice financier important, UTI GROUP a assigné en concurrence déloyale les sociétés MANSIT et GFI MONETIC devant le Tribunal de commerce de Nanterre le 6 novembre 2008 auprès duquel elle demande la condamnation in solidum de ces deux sociétés au versement d'une somme de 2 189 230 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que la publication du jugement à intervenir dès sa signification dans les journaux LA TRIBUNE et LES ECHOS.

Par un jugement du 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de UTI GROUP et condamné cette dernière à la somme de 10 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

UTI GROUP a fait appel de ladite décision et l'instance est en cours.

- CONTROLE FISCAL EN 2011

En 2011, la société UTI Group avait fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 et 2009.

Fin décembre 2014, l'Administration Fiscale avait rejeté le recours amiable de la société et mis en recouvrement les droits et pénalités de retard pour un montant de 1,3 M€. Une partie de ces redressements est contestée par la société.

Début 2015, l'administration a également rejeté la demande de remise gracieuse des amendes encourues et mis en recouvrement le montant de ces amendes dont le montant

s'élevait à 2,3 M€. La société UTI Group avait engagé une procédure contentieuse et constaté une provision de 1,1 M€.

Courant 2017, la société a obtenu le dégrèvement total du montant des amendes et a donc repris la provision de 1,1 M€ devenue sans objet.

Le contrôle URSSAF portant sur les années 2014 et 2015 a donné lieu à un redressement de cotisations sociales 38 K€, dont 3 K€ de pénalités.

3.3 Résultats du Groupe

3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

Comptes consolidés	exercice 2017	exercice 2016	exercice 2015
	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)
Capital social	1 772	1 732	1 732
Total bilan	16 126	15 063	15 202
Total capitaux propres	5 262	4 088	3 003
Total actifs non courants	11 981	11 959	11 747
Effectif moyen	268	254	267
Chiffre d'affaires net	28 456	28 697	28 690
Résultat opérationnel	1 331	1 558	923
Coût de l'endettement financier brut	-77	-84	-106
Résultat avant impôt des activités ordinaires	1 234	1 429	806
Charge d'impôts sur le résultat	-176	-720	-438
Résultat global	1 058	709	368
Résultat de l'ensemble consolidé	1 058	709	368
Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0	0	0
R.N. revenant à entreprise consolidante	1 058	709	368

Le résultat opérationnel courant est de 200 K€ ; Le résultat opérationnel est de 1 331 K€.

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Par ailleurs nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP.RHONE ALPES (Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP. RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2013 pour une période de 5 ans.

Cette convention fiscale se renouvelle par tacite reconduction.

3.3.2 Résultats

En million d'euros	Normes IFRS		
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires	28,5	28,7	28,7
Résultat opérationnel courant	0,2	1,4	0,9
Résultat opérationnel	1,3	1,6	0,9
Résultat net part groupe	1,1	0,7	0,4
Capitaux propres part groupe (après résultat)	5,3	4,1	3,0

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017 s'élève à 28,5 M€ contre 28,7 M€ sur l'exercice 2016;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 5,3 M€.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe

Chiffre d'affaires (en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
UTI GROUP	23 877	24 356	24 363
UTIGROUP. Rhône Alpes	2 738	2 458	2 511
UTIGROUP. Est	2 439	2 468	2 291
UTIGROUP. Luxembourg	0	0	0
Total	29 054	29 282	29 165

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

Résultats (en K€)	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
UTI GROUP	1 063	727	366
UTIGROUP. Rhône Alpes	140	102	97
UTIGROUP. Est	313	266	262
UTIGROUP. Luxembourg	-9	-10	-5
Total	1 507	1 085	720

Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 2 738 K€ contre 2 458 K€ en 2016, est en progression de 11,4%.
- Le résultat passe à 140 K€ en 2017 contre 102 K€ en 2016.

Résultats d'UTI GROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2017 s'élève à 2 439 K€ contre 2 468 K€ en 2016, soit une baisse de -1,2%.
- Le résultat est un bénéfice de 313 K€ contre 266 K€ en 2016.

Résultats d'UTI GROUP. LUXEMBOURG

- Pas de chiffre d'affaires 2017 comme en 2016,
- Le résultat de la société se solde par une perte de 9 K€.
- La société n'a plus de salariés depuis le 31/12/2007.
- Compte tenu des difficultés de création d'une activité opérationnelle au Luxembourg nous avons décidé de maintenir la structure juridique afin de pouvoir nous y développer à nouveau lorsque cela sera possible.

3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province.

Les effectifs de Lyon, Strasbourg et Luxembourg sont de 66 salariés au 31/12/2017 contre 62 salariés au 31/12/2016. L'effort de recrutement s'est situé principalement dans la région lyonnaise.

L'année 2017 a été marquée par un climat économique difficile, néanmoins la province et Paris ont connu une stabilité de leurs chiffres d'affaires en 2017.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1 De la société

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

4.2 Du Groupe

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en R & D est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2018, et compte tenu d'un contexte incertain, UTI Group se fixe comme objectif de maintenir un niveau d'activité élevé et entend concentrer ses efforts sur l'amélioration de sa rentabilité.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Dans le cas, où des événements post clôture significatifs interviendraient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette même Assemblée Générale.

7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE ET DE SON ENDETTEMENT

Evolution de la dette financière.

Le rapport dettes financières/ capitaux propres du groupe ressort depuis 2015 comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières	957	819	694
Capitaux propres	5 323	4 088	3 003
Rapport dettes financières sur capitaux propres	18,0%	20,0%	23,1%

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTIGroup. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 016 K€ au 31 décembre 2017 contre 998 K€ au 31 décembre 2016. Par ailleurs, Madame Christine QUENNET, épouse du Directeur Général Délégué de la Société décédé en 2016 a, pour sa part, mis à disposition de la société UTIGroup. un compte courant de 96 K€ au 31 décembre 2017 contre 211 K€ au 31 décembre 2016.

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD et Monsieur Patrick QUENNET avec la Société, les sommes figurants sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Enfin, suivant une convention en date du 27 février 2017, la Société UTI GROUP s'est engagée à rembourser à Madame Christine QUENNET le montant de son compte courant en principal et intérêts en 20 mensualités, à compter du 15 mars 2017.

Le service «comptabilité et finance» du Groupe est composé d'une directrice assistée d'une équipe de 2 collaborateurs. Le département finance centralise les flux financiers du Groupe et tient en permanence à jour un prévisionnel de trésorerie à 6 mois; un suivi bancaire des opérations est également assuré quotidiennement.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est à disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

8. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos, d'un montant de 1 062 894,62 euros au compte de report à nouveau et à la réserve légale comme suit :

Résultat de l'exercice 2017	1 062 894,62 €
Réserve légale	-4 000,00 €
Report à nouveau antérieur	1 340 701,09 €
Total	2 399 595,71 €

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à 2 399 595,71 euros.

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts, qui s'élève à 115 703 €, en vous précisant que la Société a supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une charge d'impôt sur les sociétés de 38 568 € en raison de ces dépenses et charges.

10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société

Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général,
né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),
de nationalité française,
demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, Directeur Général Délégué et administrateur,
née le 14 mai 1951 à Paris (75018),
de nationalité française,
demeurant 36 Boulevard Maillot 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, administrateur,
Née le 12 mai 1979 à Beyrouth (Liban),
de nationalité française,
demeurant 94, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Benoît AUMARD, administrateur,
Né le 12 avril 1981 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 128, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

Monsieur Romain AUMARD, administrateur et Directeur Général Délégué depuis le 29 septembre 2016,
Né le 26 mai 1984 à Paris 17°,
de nationalité française,
demeurant 68, Résidence Elysées 2 78170 La Celle Saint Cloud.

10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Christian AUMARD,
- Madame Jacqueline AUMARD,

ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2014, et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2020 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD ont été nommés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 03/11/2015 pour une durée de 6 années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2021 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

10.3 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, Président de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Président de la société UTIGROUP. EST, ainsi que gérant de la société UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD est également Directrice Générale Déléguée et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE,.

Madame Diane AUMARD épouse HASSANINE, Monsieur Benoit AUMARD, Monsieur Romain AUMARD sont également administrateurs au sein de la Société LAW INFORMATIQUE. Monsieur Matthieu QUENNET est démissionnaire également de son mandat d'administrateur de la société LAW INFORMATIQUE.

10.4 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2015, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

Christian AUMARD (En Euros)	Au titre de l'exercice 2017		Au titre de l'exercice 2016	
	UTI GROUP		LAW INFORMATIQUE SA	
	dus	versés	dus	versés
Président Directeur Général				
- Rémunération fixe	351 000	351 000	0	0
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	7 650	0	0	0
TOTAL	358 650	351 000	0	0

Jacqueline FOUET ép. AUMARD (En Euros)	Au titre de l'exercice 2017		Au titre de l'exercice 2016	
	UTI GROUP SA		UTI GROUP SA	
	dus	versés	dus	versés
Directrice Générale Déléguée				
- Rémunération fixe	52 000	52 000	43 122	43 122
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	52 000	52 000	43 122	43 122

Romain AUMARD (En Euros)	Au titre de l'exercice 2017		Au titre de l'exercice 2016	
	UTI GROUP SA		UTI GROUP SA	
	dus	versés	dus	versés
Directeur Général Délégué				
- Rémunération fixe	68 500	68 500	16 236	16 236
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	1 207	1 207	0	0
TOTAL	69 707	69 707	16 236	16 236

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur(trice) Général(e) Délégué(e).

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2017 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Romain AUMARD et Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP.).

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

10.5 Nombre minimum d'actions devant être détenu par les mandataires sociaux

En application de l'article 12 des statuts, tout administrateur doit être personnellement propriétaire d'au moins une action de la société UTI GROUP

11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES

Aucune

12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- la Société SAINT HONORE PARTENAIRES, représentée par Monsieur Frédéric BURBAND, et
- la Société SAINT HONORE SEREG, représentée par Monsieur Denis VAN STRIEN, ont été renouvelée pour la première en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nommée pour la seconde en qualité de Commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale annuelle en date du 1^{er} juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons également que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de :

la société IGREC, commissaire aux comptes titulaire, représentée par Rose GUAGLIARDO
Monsieur Stéphane LE HUIDOUX, commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelée pour la première en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et nommée pour la seconde en qualité de Commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale annuelle en date du 18 mai 2017 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les commissaires aux comptes n'ont pas exercés de Services Autres que la Certification des Comptes (SACC).

13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que notre Société, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visés par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;

- contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;

contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,

contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE		
	% de vote	% d'intérêt	Nature juridique du contrôle (article L 233-3)
UTIGROUP. Est société par actions simplifiée capital : 38 600 euros siège social : 19, rue de La Haye 67 300 Schiltigheim Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg	100%	100%	contrôle direct de droit
UTIGROUP. Luxembourg SàRL capital : 12 500 euros siège social : 1, rue Isaac Newton L 2242 Luxembourg R.C. Luxembourg section B numéro 65 635	98%	98%	contrôle indirect de droit
UTIGROUP. Rhône-Alpes Société par actions simplifiée capital : 160 000 euros siège social : 92, cours Vitton 69006 Lyon Siren 380 667 774 R.C.S. Lyon	100%	100%	contrôle direct de droit

Résumé de l'activité des Sociétés contrôlées

En ce qui concerne les sociétés UTI GROUP., UTIGROUP. Est, UTIGROUP. Luxembourg et UTIGROUP. Rhône-Alpes appartenant à l'ensemble des sociétés intégrées au périmètre consolidé à la date du 31 décembre 2017, nous vous rappelons que l'activité et les résultats de l'activité de chacune de ces sociétés contrôlées ou des branches d'activité à laquelle elles appartiennent au sein du Groupe, ont été présentés précédemment au titre de la présentation des comptes consolidés et de l'activité du groupe consolidé.

15. PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE (rapport sur les options de souscription ou d'achat d'actions article L225-184 du code de commerce)

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par la Société en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

16.1 Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2017

L'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2016 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Cette délégation de pouvoir a conféré au Conseil, le pouvoir de consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 3 novembre 2017, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

16.2 Attribution d'options au cours de l'exercice 2017

16.2.1 Au profit des Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par la Société au cours de l'exercice 2017.

16.2.2 Au profit des Salariés

Par décision en date du 3 novembre 2015, le Conseil d'administration conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2016 a mis en place un plan de souscription d'actions dans les conditions suivantes :

- souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales qui remplissent les deux conditions cumulatives suivantes :
 - être cadre salarié ou mandataire social de la société ou de l'une de ses filiales détenues à plus de 85 %,
 - être présent dans la Société ou dans l'une de ses filiales détenues à plus de 85 % depuis plus de 30 mois.
- en cas de levée d'option par les bénéficiaires, chaque action nouvelle sera émise à un prix égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie,
- délai maximum de cinq (5) ans à compter du jour du Conseil procédant à l'attribution d'options pour lever les options de souscriptions d'actions.

Lors de cette même séance le Conseil d'administration a également procédé à l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains salariés du Groupe, dont le détail figure ci-après :

Plans autorisés par l'assemblée générale du 03/11/2015									
Date du Conseil	Quantité attribuée	Prix de souscription	Qualité des souscripteurs	Point départ d'exercice des options	Options exercées	Options annulées	Options caduques	Date limite de levées	dilution potentielle au 31 décembre 2017
Plan N° 6 du 03-nov-15	400 000	0,54 euros	1 Salarié d'UTI GROUP pour 200.000 options 1 Salarié d'UTI GROUP pour 100.000 options 1 Salarié d'UTIGROUP. RHONE ALPES pour 100.000 options	03-déc-16	200 000	0	0	02-nov-20	Néant
TOTAL	400 000				200 000				

Il n'existe pas d'autre plan de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au sein de la Société UTI GROUP ou de l'une de ses filiales.

16.3 Levées d'options au cours de l'exercice 2017

En 2017, un salarié a exercé 200 000 options d'action.

16.4 Participation des salariés

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Cette participation est gérée par la société. La participation de 2001 n'est plus rémunérée depuis le 01/04/2007 conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

En 2017, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

- du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,
- les cours moyens des achats et des ventes,
- le montant des frais de négociation,
- le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,
- leur valeur nominale,
- les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Un contrat de liquidité a été signé avec la Société de Bourse ARKEON FINANCE le 23 novembre 2003 et renouvelé depuis. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2017, aux rachats de ses propres actions suivants:

	Nombre d'actions achetées en 2017	Nombre d'actions vendues en 2017	Cours moyen d'achat brut	Cours moyen de vente brut	Frais de négociation H.T en K€	Nombre des actions inscrites au nom de la Société	Valeur évaluée au cours d'achat en K€	Valeur nominale à 0,2 € par action	Fraction du capital au 31 décembre 2017 en %
Programme de Rachat pur						26 813	15	5 363	0,30
Achat d'actions									
Contrat de liquidité	234 512	236 784	0,91	0,93	0	18 860	20	3 772	0,21
Total	234 512	236 784	0,91	0,93	0	45 673	34	9 135	0,52

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2017 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ODDO.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2017, la Société détient 45 673 actions en autocontrôle. Enfin, par décision en date du 18 mai 2017, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €.

18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 24 mai 2018 (« Programme de rachat 2018 »)

1. Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le Programme de Rachat 2018

24 mai 2018

2. Actions détenues par la Société au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, UTI GROUP détenait 45 673 actions, représentant 0,52 % de son capital social.

Ces informations, et celles qui suivent, tiennent compte du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2017, soit 8 858 736.

3. Répartition par objectifs des actions détenues par UTI GROUP à la date d'établissement du présent rapport.

La répartition des objectifs figure au point 17 du présent rapport.

4. Objectifs du Programme de Rachat 2018

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de:

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'A.M.F.,
2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-209 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

5. Part maximale du capital à acquérir et prix d'achat unitaire maximal autorisé dans le cadre du Programme de Rachat 2018

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder 10% du capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum resterait fixé à quatre euros (4 €).

Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

6. Durée du Programme de Rachat 2018

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Programme de Rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 19 mai 2017.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de et pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, publications et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de ce programme.

19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires 3 novembre 2016 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus et en annexe 1.

Aucune autre délégation de pouvoir n'a été conférée au Conseil d'administration.

20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

21.1 Risque de non-paiement

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

21.2 Risque de change

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe ne détient pas de passif ou d'actif en devise.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas contre le risque de change.

21.3 Risque lié à l'endettement

Nous vous renvoyons aux développements du point 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

21.4 Conséquences et risques sociaux

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «*effectif du groupe*» du présent rapport.

21.5 Départ de managers

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

21.6 Départ de managers-clefs

Concernant les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et

enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

21.7 Risque technologique

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées. De par sa stratégie d'intégration du NET au cœur des systèmes d'information, UTIGROUP anticipe les besoins de ses clients et forme, au fur et à mesure des besoins, ses collaborateurs aux technologies d'avenir. Le risque technologique est par conséquent très faible.

L'activité «Progiciel» représente au maximum 3 % du chiffre d'affaires total. Il n'y a par conséquent qu'un très faible risque de dépendance vis-à-vis de ces produits.

Peu de produits tiers sont intégrés à nos produits éditeurs. Là aussi le risque de difficulté d'intégration est non significatif.

Les contrats de distribution font l'objet d'une validation préalable à toute signature par nos conseils juridiques.

Les produits éditeurs évoluent de manière permanente et les mises à niveau sont facturées aux clients sous contrat qui de ce fait financent les évolutions des progiciels applicatifs.

Les contrats de partenariat, de distribution de produit du Groupe n'engagent celui-ci qu'à concurrence des opérations réalisées, mais jamais sur un volume garanti à l'égard du partenaire.

21.8 Risque lié à la croissance

Notre croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance de notre marché. De ce fait, elle présente à ce jour aucun risque identifiable.

21.9 Conséquences et risques environnementaux / Activités polluantes ou à risque

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

21.10 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES

L'âge de nos collaborateurs est précisé au point 2.1.2. La proportion de femmes au sein de nos équipes passe de 26 % au 31/12/2016 à 27 % au 31/12/2017.

Effectif au :	31/12/2017	%	31/12/2016	%
Hommes	201	73%	181	74%
Femmes	75	27%	64	26%
TOTAL	276	100%	245	100%

La société veille au respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, et privilégie l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéas 5 à 9 et R.225-105 à R.225-105-2 du Code de commerce, il a été établi un rapport dit « RSE » (annexe 2) relatant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

21.11 Risque lié a l'affacturage

Le Groupe confie environ 95 % de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

21.12 Risque Actions

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 45.673 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit moins de 14 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP est négligeable.

21.13 Assurances et couverture de risques

Le Groupe a souscrit auprès de HISCOX une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « tous risques informatiques » ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de HISCOX.

– Niveau de couverture

La Responsabilité Civile Exploitation est garantie à hauteur de 8 000 000 € tous dommages confondus

La Responsabilité Civile Professionnelle est garantie à hauteur de 2 500 000 € tous dommages confondus

- Risques couverts
Dommages matériels, immatériels et corporels consécutifs ou non à concurrence de
 - 2 500 000 € au titre de la RC Professionnelle
 - 1 500 000 € au titre de la RC Exploitation
- Coût de l'Assurance
L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2017 pour UTIGROUP une prime annuelle de 15 939 €.

Le parc de véhicules de la Société fait pour sa part l'objet d'un contrat «flotte automobile » au niveau du Groupe, permettant ainsi de bénéficier des meilleures conditions financières auprès de COVEA FLEET.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité «Produits» elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

21.14 Risque fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011 dont les modalités et risques sont évoqués au point 3.2.3.

21.15 Subvention

Néant

21.16 Litiges

Il existe à ce jour des litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2017 pour 650 K€ pour le groupe, contre 400 K€ en 2016.

21.17 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence

Néant

22 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

22.1 Le Dispositif de contrôle interne

Le Contrôle interne est l'organisation des processus, des procédures et des contrôles encadrés par la Direction générale et relayée par l'ensemble de l'entreprise, ayant pour finalité d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques sont bien atteints

Le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe UTI GROUP est identique dans la société-mère et les filiales et repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en œuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Ce dispositif repose sur des directives élaborées, sur la responsabilisation des directions en charge des activités, la collégialité dans le processus de prise de décisions, et la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle.

Le groupe de direction est animé, en sus du Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, par un Comité couvrant la totalité du périmètre de l'entreprise composé des Directeurs Généraux Adjointes opérationnels par régions (au nombre de deux) et de la Directrice Administrative et Financière.

Le groupe de direction se réunit régulièrement une fois par mois et de manière ad-hoc en tant que de besoin. Il constitue un organe de décisions pour les questions importantes dans le domaine financier ou par leur aspect stratégique et/ou transversal, en droite ligne avec la politique élaborée et proposée par la société LAW INFORMATIQUE.

Dispositif de recensement et de Gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne a notamment pour objectif de répondre au mieux aux risques majeurs pouvant impacter l'atteinte des objectifs que s'est fixé le Groupe.

22.2 Ressources et services affectés au contrôle interne et à la gestion des risques

La gestion des risques opérationnels, commerciaux financiers et comptables repose sur une organisation structurée à deux niveaux faisant intervenir les organes opérationnels (directions opérationnelles) et la Direction Générale, sachant que chaque direction opérationnelle a défini les procédures propres à l'activité quotidienne du service dont elle a la charge.

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles décrites dans les paragraphes ci-dessous sont l'occasion d'un recensement des risques rencontrés par la société UTI GROUP et/ou ses filiales.

Ces informations et alertes sont ensuite directement gérées par la Direction Générale de chaque entité concernée.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté de professionnels externes qui conseillent et assistent la Direction Générale dans ses prises de décision.

La nature des principaux facteurs de risque du Groupe est détaillée dans le rapport de gestion.

22.3 Activités de contrôle / Evaluation du contrôle interne

Les activités de contrôle sont principalement dévolues à la Direction Générale lorsque les procédures de gestion et de suivi sont assurées par une direction ou un comité opérationnel.

22.3.1 Le comité commercial : Gestion et suivi des activités d'assistance technique et d'intégration de systèmes

Un comité commercial se réunit chaque semaine et chaque mois en présence du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint en charge des opérations, des responsables d'agence commerciale et des ingénieurs commerciaux.

L'objectif du comité commercial est, dans le respect de la politique du groupe définie par la société animatrice du Groupe:

- D'agrèger une vision globale de l'activité commerciale des sociétés du Groupe,
- D'affiner la stratégie d'attaque du marché en révisant, si besoin les priorités associées,
- De définir toute intervention particulière à mener en y associant les acteurs concernés,
- D'analyser les évolutions du marché en tendance.

L'avancement des travaux au forfait, le suivi budgétaire et le taux de rendement des opérations au forfait sont suivis mensuellement par l'exploitation des Fiches Mensuelles d'Activité (FMA).

Pour la partie assistance technique ou fonctionnelle, il est procédé mensuellement à un contrôle entre le service paie, et la facturation, consistant à rapprocher les bulletins de salaires des FMA et de la facturation s'assurant ainsi de l'exhaustivité du traitement.

A cet effet, chaque fin de mois un état permettant un suivi rigoureux des factures à établir est formalisé par l'équipe opérationnelle, de même qu'un rapprochement entre la facturation et la production .

Pour la partie produits, le cycle « Développement-Livraison-Installation-Recette » est contractuel et fait l'objet d'un suivi d'avancement par gamme de produits.

22.3.2 Le comité de recrutement

Il se compose du Directeur Général Adjoint en charge des opérations et des recruteurs.

L'objectif du comité de recrutement est d'ajuster la politique de recrutement conformément aux directives de la société animatrice du Groupe.

22.3.3 Comité de crédit

Un comité de crédit se réunit chaque semaine au siège de Levallois Perret. Il est composé par la direction des opérations, par la direction administrative et financière et par l'assistante de la direction des opérations chargée du suivi des impayés.

L'objectif du comité est le suivi des opérations enregistrées chez le « Factor », le suivi des impayés et les moyens et actions à mettre en œuvre pour recouvrer les créances en retard.

22.3.4 Gestion et suivi de l'endettement et de la trésorerie du Groupe

Le service Comptabilité-Finance du Groupe centralisé chez UTI GROUP est composé d'une directrice administrative et financière assistée d'une équipe de 2 collaborateurs sur Levallois avec une grande polyvalence.

Le département finance à partir des extractions informatiques journalières de chaque banque, valide la position des différents comptes.

Le rapprochement ainsi opéré journalièrement est complété des opérations en cours, ainsi que de la centralisation des flux financiers par nature et par banque permettant une mise à jour régulière des prévisions de trésorerie.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est mis à la disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

La Société, dans le souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres, dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat, et des titres en capital de ses filiales.

22.3.5 Traitement comptable des comptes sociaux

La comptabilité générale de la société – et de des filiales est tenue à partir d'un Logiciel de la Société CEGID pour l'ensemble du Groupe, cet outil donnant une garantie en matière de sécurité.

Le traitement de l'information comptable est quotidien, et divisé en 3 pôles :

- Achats / Fournisseurs / Imputation / Règlements / Pointage
- Ventes / Subrogation / Imputation / Encaissements / Pointage / Relance
- Trésorerie / Rapprochements bancaires / Mise à jour Prévisionnel

Les écritures d'Opérations Diverses (TVA, Provisions courantes, etc....) sont établies par la directrice administrative et financière.

22.3.6 Gestion et traitement de la paie

Le service paie collecte l'ensemble des éléments variables auprès des Directeurs Généraux Adjointes de Paris et de Province. Ces informations sont contrôlées, exploitées puis traitées au sein du logiciel SAGE pour l'établissement de la paie.

Dans un souci de sécurisation et de simplification des traitements comptables, les notes de frais des collaborateurs sont réglées avec 1 mois de décalage sur la paie après validation par le Directeur Général Adjoint Opérationnel.

Le service paie produit mensuellement les états des charges sociales en s'assurant de la mise à jour des paramètres sociaux.

Le responsable de la paie justifie de manière permanente la totalité des soldes des comptes sociaux de même qu'il assure la gestion des congés payés et des RTT de chaque collaborateur.

La paie de l'ensemble du Groupe est tenue selon les mêmes principes, les filiales tant de Lyon que de Schiltigheim sont traitées à Levallois.

22.3.7 Traitement comptable des comptes consolidés

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par le service comptable du siège social. Les comptes sont établis suivant le Référentiel IFRS.

22.3.8 Gestion des opérations de développement

Les projets d'acquisition d'actifs retenus par la société animatrice du Groupe sont systématiquement analysés au sein d'un Comité d'acquisition.

Composé du Président Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, de la Directrice Administrative et Financière ; ce Comité décide des modalités de mise en œuvre de ces opérations, de leur analyse et nomme un responsable de projet.

Une fois les conditions juridiques, financières, techniques et commerciales de ces opérations arrêtées, ce comité valide la stratégie de valorisation, les hypothèses retenues et le prix qui sera éventuellement proposé sous réserve d'un examen plus approfondi et de la décision du Groupe de direction.

Les sociétés du Groupe ont également pour pratique courante de se faire assister d'experts externes (avocats, fiscalistes, auditeurs, conseils,..) autant que de besoin.

22.4 PROCEDURES RELATIVES A élaboration ET AU TRAITEMENT de l'information COMPTABLE ET financière

La clarté de l'information financière et la pertinence des méthodes comptables font l'objet de la surveillance exercée par le Groupe de Direction. L'élaboration des comptes sociaux et consolidés est assurée par la Direction Administrative et Financière sous la supervision de la Direction Générale.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés est conforme à la réglementation en vigueur, la consolidation a été reprise en interne depuis le 30/06/2007.

Les comptes du Groupe font l'objet d'un audit annuel et d'une revue semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

22.5 Prévention de la fraude

L'ensemble des dispositions de contrôle opérationnel de l'activité et des engagements des sociétés du Groupe constitue les éléments centraux de prévention de la fraude.

22.6 Certification ISO 9001 : 2015

Depuis 2006 le groupe est certifié ISO 9001 : 2000 par l'AFAQ. En 2009 le renouvellement de cette certification a été obtenu version 2008 de la norme. Ce certificat ISO 9001 : 2008 est valable pour 3 ans, et contrôlé chaque année. En octobre 2016 après un audit qualité un quatrième renouvellement a été obtenu pour une nouvelle période triennale. En décembre 2016, nous avons obtenu la certification version 2015 de la norme, nous sommes désormais certifiés ISO 9001 : 2015. Cette démarche qualité fiabilise nos procédures et renforce le contrôle interne de l'entreprise.

22.7 Pistes d'amélioration

La Société est en veille sur les systèmes et outils susceptibles d'apporter une amélioration dans la gestion, par les différents comités, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place.

23 COMPTES CLIENTS ET FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2017 et clients au 31/12/2017 (factures reçues et émises non réglées) dont le terme est échu :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441-4) - Hors factures intragroupe												
(En euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	167					63	490					167
Montant total TTC des factures concernées	1 368 585	162 046	35 767	16 194	173 698	387 705	5 026 017	690 528	278 792	95 923	143 427	1 208 670
% du montant total des achats TTC de l'exercice	12,1%	1,4%	0,3%	0,1%	1,5%	3,4%						
% du Chiffre d'affaires de l'exercice TTC							14,7%	2,0%	0,8%	0,3%	0,4%	3,5%
(B) Factures du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	Aucune						Aucune					
Montant total des factures exclues	Aucune						Aucune					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours						- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours					

24. ACTIONNARIAT DES SALAIRES DE LA SOCIETE / AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALAIRES EFFECTUEES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3233-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 2 prescrit qu'une assemblée extraordinaire des associés doit, tous les trois ans, être convoquée pour se prononcer sur une résolution «tendant à réaliser une augmentation de capital» réservée aux salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par voie de suppression du droit préférentiel de souscription des associés.

Cette disposition est distincte de l'obligation faite à l'assemblée générale extraordinaire décidant une augmentation de capital d'avoir à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une seconde augmentation en faveur des salariés.

Les actionnaires ayant eu à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2013, ils devraient se prononcer de nouveau sur une telle augmentation de capital au plus tard le 22 mai 2017.

Toutefois, une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés sur le fondement de l'article L 225-129-6 alinéa 1 ayant été soumise aux actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2016, le délai se trouve être reporté au 22 mai 2018.

25. CONVENTIONS DITES « REGLEMENTEES »

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, et selon le cas le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, de la Société UTI GROUP et, d'autre part, l'une des sociétés dont la Société UTI GROUP possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, se présentent comme suit :

Néant

Par ailleurs, les conventions nouvelles conclues par la Société et soumises à autorisation se présentent comme suit :

- Conventions nouvelles conclues postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2017 :
Néant

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise sur la composition du conseil d'administration et la représentation équilibrée des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les

procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société durant l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital (annexe 1).

Enfin, il est également joint en annexe 2, le rapport « RSE » sur les conséquences sociales et environnementales et les engagements sociétaux.

Le Conseil d'Administration

UTI GROUP

**Annexe 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE
POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Article L.225-100 al. 7 du Code de commerce

Date de la délégation	Nature de la délégation	Modalités de la délégation	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2017	Durée de la délégation
3 novembre 2016	Attribution d'options de souscription d'actions nouvelles de la Société au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant excéder 3 % du capital social	Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie. Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital. Le délai d'exercice des options ne devrait pas excéder cinq ans à compter de leur date d'attribution.	-Conseil d'administration Du 3 novembre 2016 pour 400.000 options	38 mois soit jusqu'au 2 janvier 2019

Annexe 2 : RAPPORT TRANSPARENCE RSE 2017

Voir rapport RSE joint au présent rapport de gestion.